

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 103

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, Mme Taurine, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat,  
M. Lachaud, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et M. Ruffin

-----

**ARTICLE 2**

Après la première phrase de l'alinéa 7, insérer les trois phrases suivantes :

« Dans les écoles de une à trois classes, le directeur est déchargé d'un quart de son service en classe. Dans les écoles de quatre à six classes, le directeur est déchargé de la moitié de son service en classe. Dans les écoles de sept classes, le directeur est déchargé de trois quarts de son service en classe. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

75 % des écoles ont moins de 8 classes, pourtant aucune décharge supplémentaire n'est prévue pour ces directrices et ces directeurs.

Dans le compte-rendu de la consultation des directrices et directeurs d'école organisée par le Ministère de l'Éducation Nationale en novembre 2019, il est indiqué que 44 % des directrices et des directeurs consacrent plus de 21h par semaine aux tâches liées à la direction d'école et qu'ils sont 46 % à y consacrer entre 11h à 20h. De même, 87 % des directeurs et des directrices sont d'accord avec l'affirmation suivante : « Lorsque vous êtes en classe, vous êtes souvent interrompus pour répondre à une sollicitation liée à votre fonction de direction ».

L'augmentation du temps de décharge apparaît comme la première piste concrète d'amélioration de leurs tâches de direction. Il est donc indispensable d'augmenter le temps de décharge pour tous les directeurs et directrices d'école. Les temps de décharge proposés dans cet amendement sont ceux demandés par le SNUipp-FSU : Dans les écoles de 1 à 3 classes, le directeur est déchargé d'un quart de son service en classe. Dans les écoles de 4 à 6 classes, le directeur est déchargé de la moitié

de son service en classe. Dans les écoles de 7 classes, le directeur est déchargé de trois-quarts de son service en classe.